

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 février 2021

N° 8/02/2021 : SYNDICAT MIXTE D'ELABORATION, DE GESTION ET DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE L'AGGLOMERATION DE MONTAUBAN - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU GRAND MONTAUBAN

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 26 février à 13h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le premier Vice-Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 février 2021.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 2

Mesdames, Messieurs, Hervé CAMINEL à Stéphanie OLIVE, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES.

Absent Excusé : 1

Monsieur, Laurent FARRUGIA.

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme supra-communal, un projet stratégique partagé pour le développement de l'aménagement d'un territoire. Il s'agit d'un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il se décline dans les documents d'urbanismes locaux.

Le Syndicat Mixte d'élaboration, de gestion et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Montauban regroupe les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Grand Montauban - Communauté d'Agglomération
- Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain

Par délibération n°73 du 9 juillet 2020, 34 représentants du Grand Montauban ont été élus au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban :

Brigitte BAREGES
Axel DE LABRIOLLE
Marie-Claude BERLY
Laurence PAGES
Thierry DEVILLE
Clarisse HEULLAND
Bernard PECOU
Marie-Agnès DETAILLEUR
Pauline FORESTIE
Khalid LAABID
Nadia CHEKLIT
Jean-François GARRIGUES
Bernard BOUTON
Nadine BON
Jean-Pierre FOISSAC
Jean-Martial DEJEAN
Françoise PIZZINI
Jean-Louis IBRES
Laurent FARRUGIA
Stéphanie OLIVE
Colette ESNAULT
Alain BODERIOU
Francis MASSIMINO
Aline CASTILLO
Jacques GAYRAL
Alain GABACH
Claude VIGOUROUX
Michel WEILL
Christian MOULIS
Paul GRAND
Bernard PAILLARES
Mathieu ALBERT
Michel CORNILLE
Francis LABRUYERE

Vu l'arrêté préfectoral portant démission d'office de Madame Brigitte BAREGES en date du 12 février 2021,

Il convient de pourvoir à la désignation d'un représentant, en remplacement de Madame Brigitte BAREGES.

L'élection a lieu au scrutin secret.

Au vu ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- après appel à candidature, procéder à l'élection d'un représentant du Grand Montauban au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban, en remplacement de Madame Brigitte BAREGES.

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs :

- Jean-François GARRIGUES
- Lucie FOURNEL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents ou représentés	: 47
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 47
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
d. Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	: 5
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	: 42
f. Majorité absolue	: 22

Nom et prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
LAGARRIGUE Véronique	42	QUARANTE DEUX

Madame Véronique LAGARRIGUE ayant obtenue la majorité absolue a été élue représentante du Grand Montauban au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban.

Les 34 représentants du Grand Montauban au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban sont donc les suivants :

Véronique LAGARRIGUE
Axel DE LABRIOLLE
Marie-Claude BERLY
Laurence PAGES
Thierry DEVILLE
Clarisse HEULLAND
Bernard PECOU
Marie-Agnès DETAILLEUR
Pauline FORESTIE
Khalid LAABID
Nadia CHEKLIT
Jean-François GARRIGUES
Bernard BOUTON
Nadine BON
Jean-Pierre FOISSAC
Jean-Martial DEJEAN
Françoise PIZZINI
Jean-Louis IBRES
Laurent FARRUGIA
Stéphanie OLIVE
Colette ESNAULT
Alain BODERIOU
Francis MASSIMINO
Aline CASTILLO
Jacques GAYRAL
Alain GABACH
Claude VIGOUROUX
Michel WEILL
Christian MOULIS
Paul GRAND
Bernard PAILLARES

Mathieu ALBERT
Michel CORNILLE
Francis LABRUYERE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

03 MARS 2021

De sa publication et/ou affichage le :

03 MARS 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 février 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE

